

aussi bien que des autres pays, mais jusqu'ici rien n'a été fait à cette fin. C'est pour cette raison que je répugne à souscrire au concept de l'OTAN, non à cause des possibilités qui existent, mais parce que cette organisation repose exclusivement sur la force nucléaire américaine dite de représailles. A mon sens, cela est préjudiciable à ce que nous tentons de faire dans les conseils internationaux.

Je ne crois pas devoir poursuivre mes propos au sujet de cet aspect de l'OTAN. Je voulais simplement faire connaître mon point de vue personnel, qui représente peut-être celui d'autres membres du comité. J'aimerais, cependant, que le gouvernement prenne tous les moyens qui lui sont permis, au cours des divers entretiens ministériels, des pourparlers du conseil de l'OTAN et des conférences des parlementaires, pour répéter à qui mieux mieux que nous avons plus à gagner en collaborant sur le plan économique que sur le plan nucléaire ou militaire.

M. Knowles: Le ministre aurait-il l'obligeance de profiter de l'occasion que nous offre ce crédit pour nous mettre au courant des événements qui se déroulent à Chypre? Pourrait-il nous dire en particulier quels espoirs on peut entretenir au sujet d'une médiation dans l'île?

L'hon. M. Martin: On me permettra de dire tout d'abord à l'honorable député de Skeena que je l'ai écouté avec un vif intérêt et que, comme il l'a dit, j'ai laissé entendre que j'étais d'accord en ce qui concerne la proposition fondamentale qu'il a présentée.

Néanmoins, je crois que l'honorable député souhaite de me voir signaler le fait qu'on n'a jamais songé à faire passer l'Alliance de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord du plan militaire au plan économique. Comme il l'a dit, le Canada attache une grande importance à l'article II du Traité. L'administration actuelle et le gouvernement qui était sous la direction du chef de l'opposition ont toujours insisté sur ce point de vue qui nous est commun, savoir que la collaboration économique entre les membres de l'Organisation est indispensable à son unité et qu'elle est en même temps dans l'intérêt des pays qui en font partie. Néanmoins, l'article II, tout important qu'il soit, n'est qu'un des articles du Traité. L'OTAN a été conçue comme une alliance destinée à assurer la défense de ses membres, face à l'attitude intransigeante de l'une des grandes puissances membre des Nations Unies. Cette intransigeance a eu pour résultat de placer un certain nombre des pays membres des Nations Unies, particulièrement des pays de l'Ouest, dans une mauvaise posture à l'égard de la puissance militaire de l'Union soviétique. Le maintien de cette alliance demeure nécessaire même si les rap-

ports entre l'Orient et l'Occident se sont améliorés depuis les événements de novembre dernier. Il est exact de dire, je crois, que les méthodes de consultation au sein de l'OTAN se sont grandement améliorées au cours des quelques dernières années et plus particulièrement depuis l'institution de l'Organisation de coopération et de développement économiques, mieux connue sous le sigle OCDE, à laquelle l'honorable député de Skeena a fait allusion. Cette organisation aide les membres de l'OTAN et certains pays de l'Europe qui n'en sont pas membres, ainsi que le Japon, pays qui a été admis au sein de l'OCDE avec l'appui du Canada, alors que le très honorable représentant dirigeait le gouvernement du pays.

En plus de l'OCDE nous avons le plan Kennedy visant à améliorer les mesures économiques collectives qu'avait projeté le président des États-Unis, depuis le lancement de ce plan, d'autres pays ont tenté d'améliorer les méthodes de consultations économiques et le bien-être économique des pays membres de l'Alliance, ainsi que des pays tiers faisant partie de l'OCDE. Bon nombre de dispositions prévues à l'article II (je ne dis pas toutes les dispositions) se trouvent appliquées par l'OCDE et le GATT, surtout à la suite de l'initiative prise par l'ancien président des États-Unis.

Je pourrais ajouter que, le 1^{er} novembre dernier, j'ai assisté pour la première fois à une réunion de l'OCDE, dirigée par l'ancien ministre des Finances du Danemark, économiste éminent, M. Kristensen, que certains honorables députés connaissent sans doute. Je puis dire avec certitude, à en juger par ce qui s'est passé et ce qui se passe régulièrement, que l'OCDE suit de près certains objectifs visés par l'article II. De plus, évidemment, le comité consultatif économique de l'OTAN ne cesse de se tenir au fait de la stratégie adoptée sur le plan économique vis-à-vis du bloc sino-soviétique à laquelle mon honorable ami a si adroitement attiré notre attention. Je puis assurer à mon honorable ami qu'au sein de ce comité le Canada, grâce à ses porte-parole, a l'œil ouvert quant à la réalisation des objectifs dont il est implicitement question à l'article II, auxquels il attache tant d'importance et auxquels le Canada, tant sous le gouvernement actuel que sous les gouvernements antérieurs, attache beaucoup d'importance.

Toutefois, monsieur le président, je manquerais à mes obligations en tant que secrétaire d'État aux Affaires extérieures si je donrais à entendre que le gouvernement n'était pas d'avis que le Canada doit continuer à appuyer l'OTAN et à y participer. Évidemment, certains pays membres de l'Organisation ont adopté des méthodes différentes. Mais